

Vous avez passé à l'action. Emportez vos garanties avec vous.

- Vous avez quitté votre employeur actuel
- Vous avez pris une retraite anticipée ou comme prévu
- Vous avez saisi une occasion sans avantages
- Vos enfants à charge ne bénéficient plus de couverture

La Couverture à emporter[™] de l'Assurance vie Équitable[™] est une couverture d'assurance maladies complémentaire destinée aux individus et aux familles qui ne bénéficient plus d'une protection d'assurance maladie complémentaire en vertu d'un régime collectif de leur employeur. Cette couverture peut combler cette lacune existante et répondre ainsi à vos besoins personnels en assurance et vous donner la tranquillité d'esprit quand vient le temps de passer à l'action.



Au mois

Ajustez ou annulez votre couverture au fur et à mesure.



Aucun examen médical

Pour toute demande reçue dans un délai de 60 jours suivant la perte de couverture.



Taux abordables

Les primes seront automatiquement prélevées de votre compte bancaire au moyen du service de débit préautorisé.

Votre admissibilité est constatée si :

1. Vous déteniez une assurance maladie complémentaire en vertu d'un régime collectif au cours des 60 derniers jours.
2. Vous êtes inscrite ou inscrit à la couverture d'assurance maladie provinciale.*
3. Vous avez moins de 75 ans.

* Les résidents du Québec ne sont pas admissibles à la Couverture à emporter.

OBTENIR UNE SOUMISSION

Calculateur de soumission

[www.equitable.ca/aller/
Couverture-a-emporter-soumission](http://www.equitable.ca/aller/Couverture-a-emporter-soumission)

Options de couverture

Sélectionnez le régime qui convient à vos besoins et ceux de votre famille. Les deux régimes comprennent une série de ressources en matière de santé et de mieux-être en plus d'offrir l'accès à l'application mobile ABCréclamations de l'Équitable^{MD} pour les appareils Apple^{MD}, Android^{MC} et BlackBerry^{MD}.

		Couverture à emporter * 200 000 \$ / maximum à vie	Couverture à emporter plus * 300 000 \$ / maximum à vie
 Entretien	Médicaments sur ordonnance	couverture à 80 % jusqu'à 1 100 \$ par année	couverture à 80 % jusqu'à 2 000 \$ par année
	Soins de la vue	couverture à 100 % jusqu'à 150 \$ tous les deux ans	couverture à 100 % jusqu'à 200 \$ tous les deux ans
 Soins de courte durée	Soins paramédicaux*	maximum de 500 \$ au total par année	maximum de 650 \$ au total par année
	Hospitalisation (chambre à deux lits)	couverture à 85 %, 175 \$ par jour jusqu'à 6 000 \$ par année	couverture à 85 %, 200 \$ par jour jusqu'à 6 000 \$ par année
	Soins infirmiers privés*	couverture à 85 %	couverture à 90 %
 Soins d'urgence	Fournitures et équipement médicaux*	couverture à 85 %, 3 000 \$ par année	couverture à 90 %, 3 500 \$ par année
	Soins dentaires à la suite d'un accident*	5 000 \$ à vie	5 000 \$ à vie
	Ambulance*	100 % transport terrestre	100 % transport terrestre jusqu'à 5 000 \$ transport aérien
	Assistance voyage	1 million \$ par contrat à vie séjour d'un voyage de 60 jours	1 million \$ par contrat à vie séjour d'un voyage de 60 jours
 Assurance dentaire (facultative)	Soins dentaires	Ajouter une couverture d'assurance dentaire 80 % services de base 50 % services importants jusqu'à un maximum de 750 \$ au total par année	Ajouter une couverture d'assurance dentaire 80 % services de base 50 % services importants jusqu'à un maximum de 800 \$ au total par année

Communiquer avec nous

Pour toute question, veuillez communiquer avec l'équipe de la Couverture à emporter couvertureaemporter@equitable.ca ou téléphoner au **1 866 963-2246**

Les taux réels seront déterminés lorsqu'une demande est reçue et traitée par l'Assurance vie Équitable. Les taux seront ajustés selon votre âge et demeureront en vigueur pour un an à compter de la date de prise d'effet de la couverture, sauf si vous demandez qu'un changement soit apporté à votre régime. Les conditions, les taux et les exclusions sont sous réserve de modifications. Les renseignements sur la couverture fournis dans le présent document et le calculateur de soumission pour le régime Couverture à emporter sont fournis à titre d'information seulement. Certaines définitions et exclusions applicables sont énoncées dans les dispositions du contrat au moment de l'établissement. Le remboursement est fondé sur les frais raisonnables et d'ordre courant dans la région où les services ont été rendus. Des maximums différents s'appliquent à chaque type d'équipement médical et de fourniture médicale.

^{MC} ou ^{MD} indique une marque de commerce ou une marque déposée du propriétaire respectif.